

## UTILISATION DU SITE D'UN GROUPE LOCAL COMME SITE DE CAMPAGNE

Il est possible de le faire, car les sites des Groupes Locaux sont propriétés du parti au niveau régional.

Le parti peut donc les mettre à disposition d'un-e candidat-e. Le/la candidat-e tête de liste n'est pas alors tenu de faire figurer cette dépense dans ses comptes de campagne. C'est la région qui émettra une simple note d'apport en nature correspondant à la proportion utilisée par la campagne sur le site.

### **ATTENTION !**

Le site doit rester identifié comme le site du Groupe Local.

Il doit donc continuer à fonctionner « normalement » et être régulièrement mis à jour avec des informations liées à la vie du parti et/ou du GL. La campagne du/de la candidat-e ne doit apparaître que dans une partie du site (*par ex. un onglet ouvrant sur un ensemble de pages liées à la campagne*).